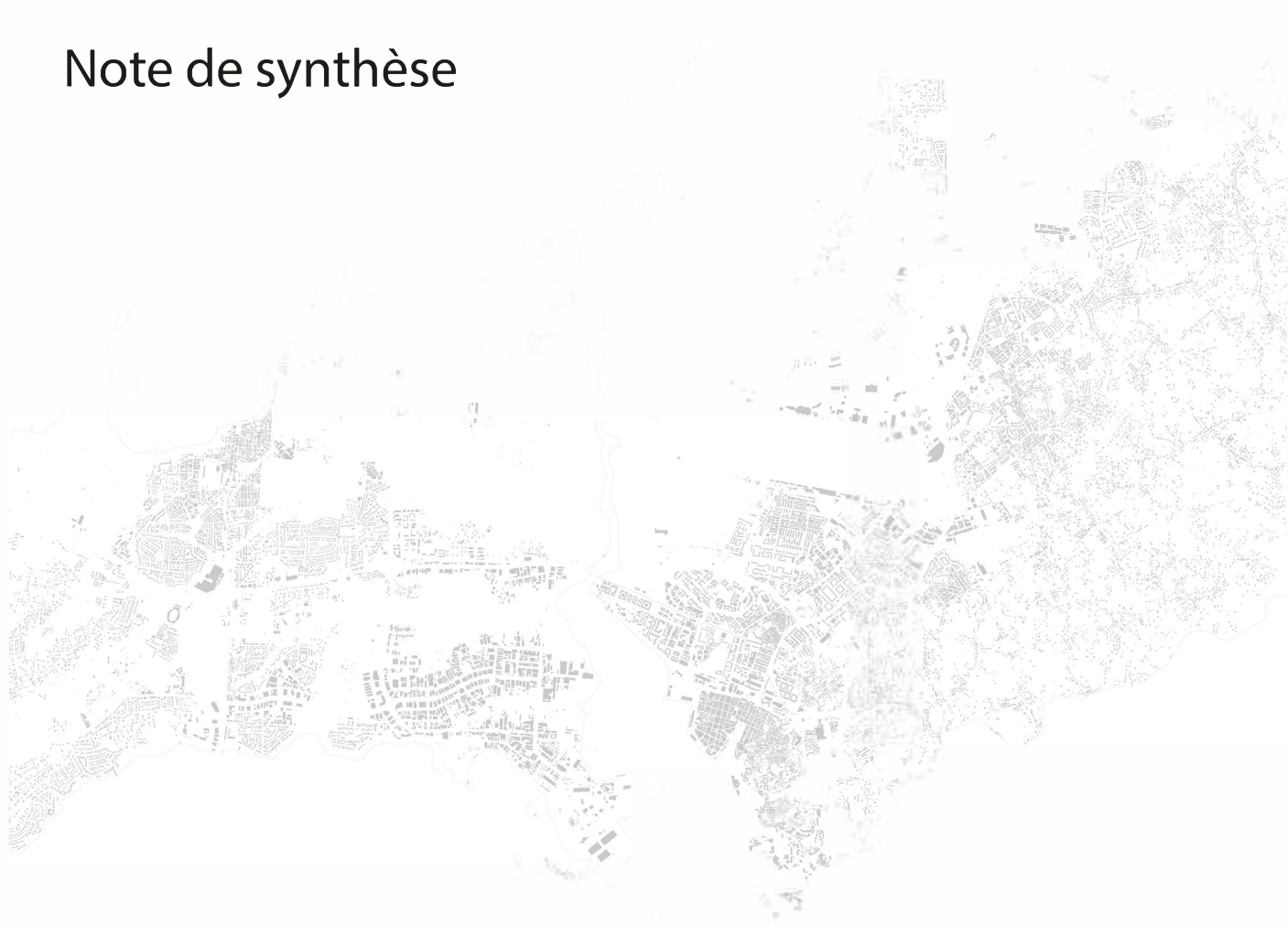




SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

Note de synthèse



Janvier 2024



PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) de la communauté d'agglomération de Cap Excellence porte les ambitions de développement du territoire à l'horizon 2040, dans un contexte d'évolution environnementale, sociale et économique qui impose un regard nouveau sur l'avenir.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale exprimée dans le cadre du projet d'aménagement stratégique (PAS). Clef de voute du SCoT, le PAS est l'expression du projet politique, stratégique et prospectif de la communauté d'agglomération de Cap Excellence sur son territoire.

Les différents échanges tenus d'abord en ateliers avec les élus, les contributions citoyennes ensuite, la concertation proposée avec les intercommunalités, les différents travaux des élus en commissions, ..., ont permis de définir plusieurs orientations et objectifs pour le PAS dans l'ambition de relever trois défis majeurs, afin de répondre aux grands enjeux environnementaux, économiques et sociaux des 20 prochaines années.

LE DÉFI DE L'ACCUEIL

Habitat – Logement

L'objectif est de donner un nouvel élan démographique permettant à la population d'atteindre 112.000 habitants à l'horizon 2040. Cette ambition implique de rendre attractifs les territoires de l'agglomération, de répondre aux besoins en logements de tous les habitants, en termes quantitatif et qualitatif.

Vivre-ensemble

L'agglomération de Cap Excellence rayonne à grande échelle et favorise à travers sa structuration et son offre urbaine la pratique du territoire par un nombre important d'usagers (habitant le territoire communautaire ou non) sans créer de liens sociaux au cœur d'une agglomération où l'impersonnalité des espaces, des pratiques est largement reconnue et dénoncée.

Equipement : le défi d'un territoire à l'échelle de la Caraïbe

Le développement de Cap Excellence intègre les orientations des territoires limitrophes, et plus globalement, de ses voisins caribéens. L'ambition de développement du territoire doit donc être interrogé en considérant son environnement régional ou caribéen à travers son développement économique ou encore l'accès aux équipements de santé avec les voisins caribéens.

LE DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ

Déplacements

Territoire de convergence, Cap Excellence regroupe des activités, des emplois et des fonctions à l'origine de nombreux flux, sources de congestions importantes et régulières. Les dynamiques que le tropisme du territoire génère sont à l'origine de lourdes problématiques de mobilité qui pèsent sur le fonctionnement et l'attractivité de l'agglomération.

Face à cet engorgement quotidien de l'agglomération, la réorganisation du territoire, de ses fonctions et des modes de déplacement qui y sont pratiqués s'impose en permettant l'émergence d'une mobilité durable sollicitant des modes peu consommateurs en espace et en énergie. Le projet de transport en commun, renforcé par l'ouverture de tracés dédiés aux mobilités douces, sont autant de vecteurs d'amélioration des liaisons à favoriser pour renforcer l'attractivité territoriale tout en permettant de lutter contre les inégalités socio-spatiales (maillage dense et complet du territoire).

Développement économique

Pôle économique de la Guadeloupe, l'agglomération de Cap Excellence rayonne à l'échelle départementale en concentrant presque la moitié des emplois de l'archipel. Le territoire doit garantir les conditions d'un dynamisme économique pérennisé et renouvelé. Il s'agit de structurer les pôles économiques en distinguant leurs rôles, leurs fonctions, d'y permettre les évolutions nécessaires et aussi de réserver le foncier utile à leur développement. Il s'agit donc de structurer les ZAE, de s'assurer de leur complémentarité en luttant contre les effets de concurrence de l'offre commerciale avec les centres urbains afin que ces cœurs de ville retrouvent leur attractivité et leur dynamisme.

Cadre de vie et préservation des ressources et des espaces

Les centres-bourgs de l'agglomération ont perdu de leur attractivité et se sont progressivement vidés.

En marge de l'armature urbaine initialement conçue, le développement économique et urbain a suivi des logiques centrifuges avec une dispersion de l'habitat sur le territoire venant gagner les zones rurales. Cette dynamique n'est pas le seul fait du développement de l'habitat mais est alimentée également par les zones d'activité économique dont les inscriptions se font aux dépens des centres constitués et équipés.

La volonté est d'inverser la tendance de consommation effrénée de l'espace en limitant les développements en dehors des trames urbaines constituées et en incitant le renouvellement économique et urbain des espaces équipés et aménagés. A l'inverse il s'agit de préserver les espaces et les ressources à travers une logique respectueuse de l'environnement.

LE DÉFI DE LA TRANSITION

Transition écologique

Le développement du territoire doit être mené avec le souci de préserver les ressources dans une perspective de faire de l'environnement un facteur de développement.

Le développement urbain de Cap Excellence doit se faire en portant cette alliance entre nature et ville, permettant aussi de redonner accès à la nature aux habitants des villes tout en offrant des conditions de développement à la flore et à la faune en milieu urbanisé.

Transition sociétale

La transition écologique et sociétale est inéluctable et implique de réinterroger les modes de consommation, les façons de travailler, de développer une nouvelle économie en la diversifiant, ce qui implique de redéfinir possiblement le bien-fondé de certains développements et de revisiter leur raison d'être.

Dans un contexte réglementaire de plus en plus pesant, il s'agit d'orienter une stratégie adaptée à des besoins, à des aspirations et à une prise de conscience des acteurs et consommateurs du territoire, de plus en plus vigilants sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Transition économique

S'inscrivant dans des logiques de gestion responsable du territoire et de ses ressources, les transitions économique et écologique sont intimement liées. Fondée sur les systèmes de production locale, la transition économique contribue au développement des relations de proximité et facilite la création et la circulation de ressources locales.

LES AXES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

La stratégie du PAS de Cap Excellence 2040 se structure autour de cinq axes déclinés en objectifs et orientations :

- Garantir un cadre de vie de qualité, en cohérence avec les atouts naturels, environnementaux et paysagers de l'agglomération centre
- Structurer un territoire de la proximité, durabilité et résilience, autour d'une politique de l'habitat renouvelé
- Consolider et affirmer le rôle structurant du tissu économique
- Assurer une accessibilité pour tous et une mobilité plus durable et efficiente
- Protéger et valoriser l'espace littoral et maritime en préservant les ressources et les milieux

AXE 1 : GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ, EN COHÉRENCE AVEC LES ATOUTS NATURELS, ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS DE L'AGGLOMÉRATION CENTRE

Objectif 1 - Préserver et restaurer durablement la biodiversité et les espaces remarquables du territoire et les valoriser comme une marque d'exception de Cap Excellence *(cf pages 8 à 12 du PAS)*

La question de la cohérence entre les paysages naturel et urbain ne renvoie pas uniquement à l'aspect esthétique, mais est plus fortement liée à la qualité du cadre de vie, au croisement de dimensions environnementales et sociales. Garantir et préserver cette qualité est fondamental pour maintenir l'attractivité de l'espace urbain, et constitue un enjeu central du SCoT de Cap Excellence dans un contexte de changement climatique et de préservation des ressources naturelles et environnementales.

- ➔ Inscrire la préservation et la restauration durable des atouts naturels, environnementaux et paysagers de l'agglomération au centre des choix de développement urbain
 - ➔ Reconnaître les services rendus par la biodiversité et les espaces remarquables du territoire.
 - ➔ Préserver et valoriser le territoire avec des objectifs spécifiques, adaptés à chacun des milieux, de leur sensibilité, et à contrarier les dégradations qui les menacent.
- **Sensibiliser population locale et touristes aux valeurs naturelles spécifiques du territoire**
 - ➔ Le territoire accueille des espaces de grande valeur à l'instar des Grands-Fonds, massif riche pour sa biodiversité, et de la mangrove, grand réservoir de biodiversité, qui joue un rôle écologique, économique mais également protecteur en atténuant les effets liés à la hausse du niveau de la mer et à la houle cyclonique.
 - **Stopper la dégradation des formations forestières littorales**
 - ➔ Enjeu particulièrement sensible pour la forêt humide marécageuse de Jarry : 800 hectares en 1950, 200 hectares aujourd'hui.
 - **Favoriser la protection et la restauration des zones naturelles et la remise en état des continuités écologiques terrestres et aquatiques**
 - ➔ Ambition de protéger les zones naturelles très fragiles et vulnérables face au développement croissant de l'urbanisation et aux effets du changement climatique qui perturbent les écosystèmes et altèrent les continuités écologiques terrestres et aquatiques.
 - ➔ Respecter et restaurer les trames écologiques, sans remettre en cause les logiques de projets dès lors qu'elles sont respectueuses des milieux naturels ;
 - ➔ Favoriser le confortement et la restauration des continuités écologiques impactées par le développement urbain ;
 - ➔ Restaurer les circulations naturelles des cours d'eau.

- **Améliorer la connaissance du patrimoine floristique et faunistique pour assurer la sauvegarde physique et mémorielle des grands espaces naturels de Cap Excellence**
 - ➔ A l'instar de Taonaba, la maison de la mangrove, ouvrir les ensembles naturels au public quand leur sensibilité le leur permet, dans un but pédagogique et de sensibilisation à la valeur des milieux, à la richesse du patrimoine floristique et faunistique qui nous entoure.
- **Corriger la politique de consommation accélérée des sols afin notamment de stopper l'altération des espaces naturels**
 - ➔ Inverser cette dynamique de développement urbain diffus, cause d'une profonde altération de la biodiversité et d'une fragmentation des milieux naturels.

Objectif 2 - Promouvoir et affirmer les valeurs paysagères et patrimoniales en tant que vecteurs d'identité du territoire (cf pages 13 à 17 du PAS)

La position centrale de l'agglomération de Cap excellence, en interface des îles de Basse-Terre et de Grande-Terre, lui offre une variété de milieux et de paysages se déclinant entre Culs de sac marins et Grands-Fonds, lesquels ont été largement artificialisés (arasement de mornes et comblement de vallées) pour offrir une topographie plane propice à l'épanouissement de la ville.

- ➔ Malgré l'intensité du développement économique et urbain, le territoire de la communauté d'agglomération conserve une dimension naturelle et rurale importante, vecteur d'identité du territoire que souhaite valoriser l'agglomération à travers le SCoT.
- **Sensibiliser population locale et touristes aux valeurs naturelles spécifiques du territoire**
 - ➔ Donner une identité patrimoniale et écologique forte à l'agglomération en mettant en valeur ces richesses et paysages remarquables mais fragilisés, singulièrement au niveau du littoral.
- **Ouvrir les espaces qui peuvent l'être à la fréquentation du public à travers des vecteurs de promotion et de découverte**
 - ➔ Promouvoir les valeurs paysagères et patrimoniales du territoire, mettre en scène les sites emblématiques et favoriser leur découverte à travers l'aménagement d'itinéraires de randonnée, de signalétique et de supports pédagogiques d'information.
- **Valoriser les lieux historiques pour faire vivre le passé dans le présent**

Les vestiges du passé, sur un territoire pourtant riche d'une histoire plurielle, s'effacent peu à peu. Face à cette lente altération du patrimoine, la volonté de préserver pour transmettre est clairement affichée pour éviter que l'histoire et les souvenirs ne disparaissent avec les bâtiments auxquels ils se rattachent.

 - ➔ Exprimer une véritable stratégie de promotion des valeurs patrimoniales du territoire
 - ➔ Valoriser les lieux historiques en rendant plus présent et visible le patrimoine pour garder ancrée l'histoire dans la mémoire des Guadeloupéens.
- **Encourager la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti, historique et culturel – Garantir une intégration respectueuse à l'environnement naturel et urbain des constructions à venir**
 - **Faire le lien entre l'histoire du territoire et sa culture pour offrir des clefs de lecture du paysage actuel**

Révéler l'histoire du territoire à travers les traces du passé pour mieux l'appréhender, le comprendre et *in fine*, le valoriser

- **La dynamique agricole et sa dimension patrimoniale**

Thème historique majeur du territoire, l'agriculture a une dimension patrimoniale forte, à travers son identité, ses savoirs-faire. Elle est une seconde écriture de l'occupation humaine sur le territoire qui tend à prendre à nouveau une place importante et inspire de nouvelles stratégies fondées sur une réalité traditionnelle et donc patrimoniale, capable d'inspirer et de participer à une certaine autonomie alimentaire sur l'agglomération de Cap Excellence.

- **Préservation des espaces agricoles**

Garantir une gestion équilibrée et pérenne de l'activité agricole sur le territoire de Cap-Excellence :

- ➔ PRODUCTION : protéger et gérer le potentiel agricole des plaines réputées pour leur valeur agronomique du Nord du territoire
 - ➔ PROTECTION des espaces péri-urbains dont le potentiel reste intéressant (production de proximité sur un foncier morcelé)
 - ➔ PROMOTION d'une agriculture qui participe à la promotion du territoire et de ses paysages, de ses savoir-faires, supports de développements nouveaux (éco-tourisme), susceptibles d'assurer des revenus de complément aux populations agricoles (gîtes, tables d'hôtes)...
- **Promouvoir l'identité rurale des grands-fonds**
 - ➔ L'activité agricole participe aux paysages des Grands-Fonds, à leur identité ; il convient de la préserver pour ses valeurs patrimoniales (histoire, culture, agriculture, paysage) et lui permettre d'évoluer en permettant l'hébergement touristique (gîtes ruraux), s'il est assuré par les exploitants agricoles, les plus à même d'assurer la promotion du terroir et de ses produits.

Objectif 3 - Inciter la végétalisation de l'espace urbain pour mettre en valeur les paysages et garantir un cadre de vie de qualité *(cf page 18 du PAS)*

Développer une stratégie de végétalisation et de respiration des espaces urbains pour lutter contre le réchauffement climatique, améliorer le cadre de vie et lutter contre les inondations

La présence de la nature en ville n'est pas une évidence dans les centres-bourgs de l'agglomération de Cap Excellence, où le développement de l'urbanisation s'est progressivement imposé et a favorisé une artificialisation lourde de l'espace investi. La présence d'espaces naturels en milieu urbain est souvent le fait de reconquête végétale spontanée ou d'espaces délaissés du fait de contraintes (topographiques par exemple) rendant leur mobilisation délicate.

- ➔ La définition d'une nouvelle attractivité de la ville suppose d'y recréer une qualité de cadre de vie reposant notamment sur la définition d'une stratégie végétale offensive permettant de qualifier l'espace urbain, d'y introduire un nouveau confort de vivre en ville.
- ➔ Cette remise en cause d'un ensemble urbain trop longtemps minéral est traduit par une réinterrogation de la gestion de l'espace, où sera favorisée la désimperméabilisation des sols, la reconstitution d'un fonctionnement plus naturel, une présence végétale forte et continue favorisant la recomposition d'une biodiversité.

Objectif 4 - Maintenir et protéger les espaces agricoles prioritaires de l'agglomération par une politique urbaine cohérente avec les enjeux socio-économiques agricoles (cf page 19 du PAS)

Les défis d'une plus grande autonomie alimentaire et d'une agriculture locale plus saine constitue un axe fort de la politique agricole défendue par Cap Excellence.

Définir la place de l'agriculture dans l'agglomération de cap excellence et développer une politique d'urbanisation cohérente avec la préservation des espaces agricoles

→ Face à l'érosion des terres cultivées, il est nécessaire de reconsidérer la politique d'urbanisation et de la décliner en cohérence avec la préservation des valeurs fondamentales du territoire, permettant d'établir un nouvel équilibre entre les espaces agricoles et urbains, et de ne plus artificialiser les espaces reconnus comme d'intérêt pour la production sur le territoire de Cap Excellence.

Encourager une agriculture de proximité basée sur des espaces agricoles existants revalorisés

La récente crise sanitaire a redonné toute leur valeur et leur importance à ces productions vivrières de proximité dont il s'agit d'encourager le développement sur l'ensemble du territoire.

→ Massivement urbanisé, le territoire conserve des capacités de production dans les secteurs agricoles anciens comme les Grands-Fonds qui n'ont pas subi de traitements phytosanitaires lourds, ou dans les secteurs inscrits au contact des zones bâties, dans les interstices que le développement urbain n'a pas consommé, voire même dans les cœurs de ville...

Promouvoir les produits du terroir et favoriser leur labellisation

La dimension traditionnelle de l'agriculture vivrière (jardins créoles), est un vecteur de promotion du territoire se conjuguant avec la valorisation des activités artisanales et culturelles.

→ Développer une filière agritouristique de qualité et structurée pour permettre aux agriculteurs de faire découvrir leur activité et son importance dans l'entretien du paysage, d'en montrer les valeurs et la qualité des produits.

Etudier et prévoir la mise en place d'outils fonciers et de protection des zones agricoles dans la phase de mise en œuvre du SCoT

→ Mettre en place des outils fonciers pour lutter contre la forte spéculation qui menacent les terres agricoles de l'agglomération.

Objectif 5 - Assurer une gestion durable du cycle de l'eau (cf page 21 du PAS)

Optimiser et anticiper la connexion aux réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des futures constructions sur le territoire

La distribution de l'eau potable est un enjeu majeur à l'échelle de Cap Ex et de ses secteurs économiques et urbains en développement ; elle ne doit pas être un facteur limitant pour les objectifs d'attractivité démographique que fixe Cap Excellence dans le SCoT.

→ Essentiel de réparer / rénover l'ensemble des réseaux et d'optimiser leur performance afin de garantir la continuité de service et la qualité de l'eau distribuée.

Identifier et matérialiser les cours d'eau pour se réappropriier les abords des rivières et les ravines existantes

Un réseau hydrographique peu développé et peu connu mais qui joue un rôle très important dans la collecte des eaux de ruissellement et le drainage du territoire.

→ Réhabiliter le réseau et mettre en scène les canaux, dont les berges peuvent être valorisées comme supports de promenade.

Renaturer les espaces délaissés, telles que les dents creuses, afin de limiter l'imperméabilisation du territoire et chercher un nouvel équilibre entre nature en ville et urbanisation

L'imperméabilisation résulte de l'artificialisation des sols par le développement de l'urbanisation progressive, et entraîne des conséquences environnementales importantes : vulnérabilité accrue aux risques d'inondation, ...

- Intégrer la prise en compte des enjeux de l'imperméabilisation et trouver des solutions durables, par des nouveaux moyens de construction ou d'occupation du sol

Objectif 6 - Accompagner la transition énergétique et la résilience du territoire face au changement climatique, en cohérence avec les objectifs du plan climat air énergie territorial de Cap Excellence

(cf page 22 du PAS)

Réduire l'empreinte carbone du territoire et optimiser les consommations énergétiques (maîtrise de l'énergie - énergies renouvelables)

- D'ici 2050, la politique de cap excellence vise à réduire de 50 % l'ensemble des consommations finales d'énergie et à doter son parc automobile, pour moitié, de véhicules électriques

Développer la résilience du territoire au changement climatique en définissant une gestion cohérente et partagée des risques induits

- Identifier les besoins de protection, de renforcement et de retour à la nature en fonction de la vulnérabilité des ouvrages et des biens
- Assurer la continuité des services essentiels et de l'activité économique, la protection des biens et des personnes.
- Reconfigurer le territoire par la mise en place rationnelle d'ouvrages de protection et relocaliser certaines activités menacées.

Améliorer la qualité de l'air sur le territoire, notamment sur les sites/secteurs à enjeux

- Préciser la connaissance de la répartition spatiale de la pollution (et des populations exposées) en particulier dans les zones à enjeux et mettre en œuvre les actions nécessaires.

Protéger les espaces littoraux menacés par l'élévation du niveau de la mer : réinterroger le devenir de zones submersibles à court-moyen terme

Les espaces littoraux de Cap Excellence sont fortement menacés par l'élévation du niveau de la mer

- Préserver et assurer la régénération les écosystèmes de mangroves : rempart naturel important pour protéger le littoral des intempéries

AXE 2 : STRUCTURER UN TERRITOIRE DE LA PROXIMITÉ, DURABILITÉ ET RÉSILIENCE, AUTOUR D'UNE POLITIQUE DE L'HABITAT RENOUVELÉ

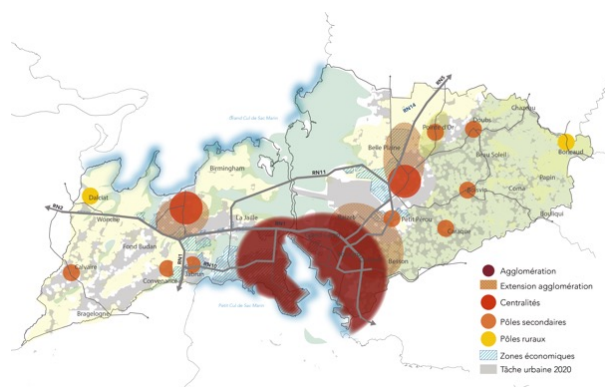
Objectif 1 - Organiser le développement autour d'une armature territoriale multipolaire plus équilibrée (cf pages 26 à 31 du PAS)

Le Projet d'Aménagement Stratégique est porté par la volonté de réorienter le développement en limitant voire inversant les logiques centrifuges trop longtemps subies et de rééquilibrer l'offre urbaine sur les différents pôles qui se sont affirmés sur le territoire communautaire.

- Affirmer une organisation hiérarchisée des polarités permettant d'assurer une répartition équilibrée des fonctions urbaines (logements, équipements, services...) à l'échelle de Cap Excellence.
- Structurer le développement autour des trames urbaines existantes, en optimisant les espaces disponibles, afin de préserver les espaces naturels et agricoles du territoire.
- Développer une culture du risque, sur un territoire particulièrement soumis aux aléas d'inondation, de submersion marine et aux risques technologiques, pour réduire la vulnérabilité de la population.

Renforcer les centralités de l'agglomération

Le PAS affirme les polarités comme lieux privilégiés du développement, de l'intensification urbaine et du confortement des commerces et services de proximité, afin de leur (re)conférer un rôle structurant dans l'organisation territoriale de l'agglomération et de conforter leur vocation de lieux de vie.



- ➔ Affirmer le rôle multifonctionnel, support de proximité et d'animation des centralités
- ➔ Favoriser une nouvelle vitalité de ces centralités et de leur permettre de retrouver leur attractivité par la reconquête d'espaces dépréciés voire même délaissés, en affirmant et diversifiant l'offre et les fonctions urbaines qu'elles accueillent.
- ➔ Valoriser la dimension de ville-centre de Pointe-à-Pitre : mettre en place une offre urbaine qualifiée et ambitieuse pour conférer à la ville une attractivité nouvelle.

Structurer les polarités secondaires dans un objectif de rééquilibrage et d'accessibilité aux fonctions urbaines

Renforcer l'offre urbaine des polarités secondaires, constituées dans les zones rurales en relais des centres, afin d'éviter les isolats et de limiter les déplacements induits vers les zones urbaines mieux équipées.

Rendre agréable la fréquentation des centralités et des pôles de proximité

Faire évoluer la qualité de l'offre urbaine des polarités de Cap Excellence et valoriser leur destination de lieu de vie, en aménageant en leur sein des lieux d'échanges, des supports d'épanouissement de liens sociaux et de vivre ensemble.

Assurer une régénération du tissu urbain existant, limitant strictement l'artificialisation des terres agricoles et naturelles

- ➔ Encadrer strictement le développement à venir afin d'enrayer la consommation d'espace effrénée et désorganisée, altérant les valeurs paysagères, agricoles et naturelles du territoire.
- ➔ Orienter un développement qui assure la régénération et structuration des tissus économique et urbain existant, en priorisant la mobilisation des nombreuses potentialités foncières et immobilières du territoire.
- **Resserrer le développement urbain sur les trames existantes**
 - Prioriser la reconquête des espaces libres et la réhabilitation au sein de l'enveloppe urbaine
 - Optimiser les capacités foncières afin d'assurer une réduction minimum de 50% de la consommation d'espaces
 - Limiter le développement des zones d'activités à leurs empreintes actuelles
- **Encourager une intensité urbaine en cohérence avec le réseau de transport actuel et futur**

Le développement urbain de Cap Excellence sera réalisé en cohérence avec le réseau de transport actuel et le futur tracé du BHNS, afin d'articuler de manière étroite développement urbain et transport en commun.

Objectif 2 - Revitaliser l'attractivité résidentielle de l'agglomération par la mise en œuvre d'une politique de l'habitat durable (cf page 32 du PAS)

Renouveler l'offre de logements et lui conférer un panel étoffé et diversifié, adapté aux besoins et favorisant le mieux vivre ensemble

- ➔ Répondre au besoin de construction de 7.600 logements à l'horizon 2040 permettant de s'inscrire dans l'objectif démographique de 112.000 habitants en 20 ans
- ➔ Assurer le rééquilibrage de l'offre de logement
- ➔ Favoriser le renouvellement urbain et l'adaptation du parc existant
- ➔ Offrir un mode d'habitat durable, respectueux des valeurs environnementales et affichant de nouvelles performances énergétiques

Objectif 3 - Développer et requalifier les trames urbaines intégrant une offre d'équipements et de services équilibrée et adaptée aux destinations plurielles de l'espace urbain de l'agglomération (cf page 33 du PAS)

Assurer l'implantation de pôles d'équipements et services de proximité au cœur de chaque polarité urbaine

Redynamiser et renforcer l'attractivité de certains centres urbains qui souffrent d'un délaissement parfois marqué et impulser une dynamique commerciale, leur conférant un rôle de locomotive dans la revitalisation des territoires.

- ➔ Ramener les équipements et services structurants dans les centralités, dans les lieux de vie, dans une logique de proximité avec les habitants
- ➔ Assurer l'accessibilité des équipements et services à toute la population et leur desserte via les transports collectifs
- ➔ Soutenir et créer des structures de service à la petite enfance
- ➔ Proposer et augmenter les offres d'accueil et services spécialisés aux personnes vulnérables en maintien à domicile ou service d'accueil hébergement

Assurer l'implantation d'équipements de proximité, vecteurs de vitalité sociale, dans chaque zone résidentielle

Objectif 4 – Assurer une couverture équitable du réseau numérique et permettre les usages associés *(cf page 34 du PAS)*

La crise sanitaire a accentué les usages et les services liés au réseau numérique et a conforté la nécessité de rapprocher la politique d'aménagement de la stratégie de raccordement.

Poursuivre l'équipement du territoire en très haut débit en cohérence avec la stratégie de développement du territoire

Le déploiement du réseau sera accompagné de recherche de nouvelles performances, afin d'optimiser la capacité du réseau numérique développée sur le territoire.

La coordination et la planification conjointe des travaux de déploiement du très haut débit et des futures zones de développement résidentiel, économique, d'équipement ou mixte devront être assurées.

Développer les outils numériques au service des habitants du territoire

L'agglomération de Cap Excellence souhaite profiter de l'ensemble des possibilités offertes par les réseaux numériques afin de faciliter la vie quotidienne des habitants du territoire. Le déploiement et l'optimisation du réseau numérique doivent encourager le développement de services numériques par les acteurs publics et privés, à destination des habitants, actifs et visiteurs.

Objectif 5 - Renforcer la gestion des risques technologiques dans la zone industrielle de Jarry par une politique urbaine axée sur la protection des biens et des personnes *(cf page 35 du PAS)*

Imposer une zone de protection « tampon » entre les zones de risques technologiques et le reste du territoire

Interdire toute nouvelle activité classée et potentiellement dangereuse dans la zone de Jarry et limiter les constructions d'habitations et les équipements avec des populations fragiles et sensibles sur la zone

Développer les aménagements et la communication favorables à l'amélioration la gestion des risques technologiques

Proposer différents scénarios en cas d'évacuation face aux différents risques

Créer une structure de gouvernance avec les intervenants de la zone industrielle de Jarry afin de favoriser l'évacuation en cas de risques

Créer une structure de gouvernance avec les intervenants majeurs sur Jarry pour harmoniser la mise en place d'aménagements et d'équipements favorisant l'évacuation.

Mutualiser les moyens de gestion de crises à l'échelle de l'agglomération

Objectif 6 - Sécuriser la population et les biens au regard des risques et nuisances existants et à venir sur le territoire, particulièrement les risques inondation et submersion *(cf page 36 du PAS)*

Définir une stratégie autour de la santé physique, mentale et du bien-être de la population prenant en compte l'ensemble des enjeux (risques naturels et technologiques, chaleur urbaine, gestion des nuisibles, déchets, qualité de l'air, ...)

AXE 3 : CONSOLIDER ET AFFIRMER LE RÔLE STRUCTURANT DU TISSU ÉCONOMIQUE

Objectif 1 – Affirmer le rôle de porte d'entrée régionale de Cap Excellence

De par sa situation au cœur des échanges économiques régionaux et internationaux que lui confèrent ses superstructures portuaires et aéroportuaires, l'agglomération de Cap Excellence constitue le moteur économique de la Guadeloupe. Caractérisé par un tissu d'activités dense et diversifié, ce bassin d'emplois majeur à l'échelle régionale s'avère structurant dans l'organisation économique, spatiale et démographique de l'île.

L'ambition portée dans ce troisième axe est d'affirmer l'attractivité économique du pôle d'emploi qu'accueille Cap Excellence et son rôle structurant à l'échelle régionale, caribéenne et internationale du territoire, à travers un projet de développement de qualité, soucieux de préserver les valeurs intrinsèques du territoire.

Affirmer les fonctions maritimes et portuaires, en cohérence, avec les territoires voisins

→ Affirmer le rayonnement de l'activité de plaisance et de yachting à l'échelle de la Caraïbe

- **Une situation géographique favorable à l'expression d'une stratégie ambitieuse**

La Caraïbe est devenue une zone de convergence du tourisme nautique au creux de laquelle se situe la Guadeloupe et son offre technique reconnue de professionnels des métiers de la mer. La qualité de la desserte aérienne participant également à l'assise de la destination Guadeloupe, au centre de laquelle se concentrent les structures portuaires de Cap Excellence dont la saturation a supposé de requalifier les structures en place comme la marina de Pointe-à-Pitre qui fait l'objet d'une reprise structurelle de ses quais notamment et l'accroissement de la capacité d'accueil avec l'offre nouvelle développée sur Baie-Mahault et celle permise par l'aménagement de ports à sec.

- **Promouvoir et conforter les équipements structurant d'accueil et de maintenance pour la plaisance**

La stratégie n'est pas aujourd'hui de créer de nouvelles structures portuaires mais de réinterroger les besoins pour y répondre en optimisant l'existant et en proposant une spatialisation des fonctions.

→ Conforter le rôle central dans la desserte de proximité et de terminal croisières du port de Pointe-à-Pitre

- **Affirmer et valoriser la gare maritime de Bergevin en augmentant sa capacité d'accueil, en doublant sa surface pour favoriser un meilleur niveau de service à l'activité internationale et au transport au sein de l'archipel guadeloupéen.** Le prolongement de la gare maritime revêt un intérêt particulier puisqu'il s'inscrit au contact de la gare routière avec laquelle elle constituera un hub multi-modal stratégique en entrée du centre-ville de Pointe-à-Pitre.

- **Assurer les équipements, services et commerces nécessaires au confort des croisiéristes**

- **Affirmer la vocation industrielle du port de Jarry**

Organiser les solutions logistiques de livraison, en étroite collaboration avec le Grand Port Maritime de la Guadeloupe, les entreprises, ...

Accompagner le développement et la structuration de la filière logistique

- ➔ Améliorer l'organisation globale d'une filière clef dans l'économie locale et régionale, sur un territoire qui accueille l'ensemble de ses acteurs dans l'approvisionnement des zones de stockage et de distribution depuis le port et l'aéroport.
 - Appréhender les conditions de restructuration des zones de stockage, en partenariat avec le Grand Port Maritime de Guadeloupe et les entreprises concernées
 - Accompagner le développement des équipements structurants du territoire
 - Agrandissement de l'aéroport
 - Développement du port de Pointe-à-Pitre et de Jarry

Objectif 2 – Faire de Cap Excellence le berceau de l'entrepreneuriat et de l'innovation à l'échelle régionale

Cap Excellence entend rééquilibrer le développement économique à l'échelle des trois communes, en affirmant les centralités et en privilégiant l'émergence de pôles de compétences spécifiques et diversifiés.

Affirmer l'émergence de pôles de compétences spécifiques, à l'instar des pôles d'excellence, dans des domaines et des expressions ambitieuses

Structurer la pluralité des activités économiques présentes sur l'agglomération autour de pôles économiques structurants, favorisant la compétitivité économique de Cap Excellence, dans des logiques complémentaires de celles de l'économie urbaine

- Pôle d'excellence des métiers de la mer et du littoral à Baie-Mahault
- Promouvoir le pôle technologique et d'innovation de la technopôle Audacia Caraïbe ;
- Développer la filière agroalimentaire autour de l'Agropark des Abymes ;
- Organiser la filière santé en réseau autour du pôle de Perrin ;
- Affirmer et rendre visible les pôles d'enseignement supérieur pour une université d'excellence dans des domaines spécialisés

Structurer un territoire propice à l'épanouissement entrepreneurial

Qualifiée de cœur économique de la Guadeloupe, la CA de Cap Excellence entend affirmer cette fonction en favorisant les conditions favorables à l'installation, la pérennité des entreprises locales, nationales et internationales, vecteur d'emplois.

- ➔ Revitaliser le principal pôle d'emplois régional autour de pôles de compétences rayonnants permettra la redynamisation et la redéfinition du pôle d'emplois du territoire.
- ➔ Favoriser les lieux de « fertilisation croisée » entre les entreprises, la recherche et les étudiants autour des pôles d'excellence du territoire qui doivent intégrer
- ➔ Définir une stratégie d'accueil des entreprises
- ➔ Assurer la couverture numérique des espaces d'activités.

Objectif 3 – Reconsidérer pour mieux affirmer les stratégies de développement des espaces économiques de Cap Excellence

- ❖ **Hiérarchiser et tendre vers une spécialisation des espaces économiques dans une logique de complémentarité et de non-concurrence avec les centres urbains constitués**
Réinterroger les stratégies économiques des zones d'activités économiques établies en périphérie des centres où a fleuri une offre commerciale en concurrence directe avec celle des tissus urbains constitués.
- ❖ **Structurer et spécialiser les zones d'activités de Cap Excellence en complémentarité avec les centres-bourgs**
L'offre des zones d'activités et leurs disponibilités foncières permettent de répondre aux besoins fonciers liés au développement économique à l'horizon 2040. Aucune zone d'activités supplémentaire ne sera créée dans le temps du SCoT, l'accueil de nouvelles entreprises se fera dans les limites actuelles des zones d'activités, selon une spécialisation pré-définie.
- ❖ **Structurer le développement commercial à destination d'une offre de proximité**
 - **Redynamiser la fonction commerciale de proximité des centres- bourg**
Pour contrarier la logique centrifuge d'implantation des commerces observée au cours de ces deux dernières décennies, Cap Excellence vise une redynamisation de la fonction commerciale des centres-bourg par un encadrement de l'implantation de commerces, dans des conditions que le DOO et le DAAC préciseront.
- ❖ **Limiter l'implantation et le développement des grandes surfaces commerciales**
Favoriser des logiques de structuration de l'offre commerciale en grandes surfaces, répondant à des besoins occasionnels plus élargis, notamment au sein des deux locomotives majeures, de rayonnement régional, les zones de Destreland et de Milénis - Providence.
- ❖ **Renouveler les zones économiques aux exigences de qualité urbaine**
Accorder une place importante à la réhabilitation de zones d'activités existantes, vieillissantes et peu attractives et favoriser leur renouvellement dans les périmètres des zones économiques existantes.
- ❖ **Offrir un immobilier d'entreprises revitalisé et adapté aux porteurs de projets**
Face au potentiel de près de 5.900 locaux d'activités vacants, Cap Excellence porte l'ambition de s'engager dans le renouvellement de son immobilier d'entreprise aux dépens de promotions de nouvelles opérations immobilières, dans un souci de gestion économe de son territoire
- ❖ **Restructurer et optimiser le fonctionnement et l'insertion paysagère et environnementale des zones économiques afin d'offrir un environnement attractif pour les entreprises, favorable à leur épanouissement**
- ❖ **Aménager les axes routiers n1 et n5 comme vitrines économiques de cap excellence**
Les axes routiers N1 et N5 constituent les deux axes structurants de l'agglomération, permettant de traverser d'est en Ouest l'agglomération et de relier la Basse-Terre à la Grande Terre. Ces deux axes constituent des vecteurs privilégiés de découverte et potentiellement de promotion des différentes zones d'activités qu'il paraît primordial d'aménager.

Objectif 4 – Définir Cap Excellence comme destination touristique patrimoniale, culturelle et artistique

Le tourisme est un puissant vecteur de développement économique qui peut être décliné de façon plurielle sur un territoire dont la richesse des valeurs et des équipements doit favoriser un nouvel épanouissement. Cap Excellence fait le choix de promouvoir la richesse de ses valeurs naturelles, paysagères, patrimoniales, culturelles et historiques afin de faire du tourisme un levier majeur du développement économique.

Accompagner la mise en œuvre d'une stratégie touristique promouvant les valeurs touristiques plurielles de l'agglomération de Cap Excellence

La stratégie de développement touristique de Cap Excellence repose sur la mise en valeur, la promotion et la structuration de la filière, autour de sept objectifs stratégiques :

- Promouvoir le tourisme patrimonial et mémoriel, autour des sites historiques du territoire et l'équipement du Mémorial Acte
- Valoriser la destination nautique de l'agglomération et des activités liées à la mer
- Affirmer et promouvoir le tourisme culturel et évènementiel du territoire
- Orienter la promotion d'un écotourisme et agritourisme
- Développer le tourisme de santé en lien avec le nouveau CHU et son cortège d'équipements
- Favoriser le tourisme d'affaires, de séminaires et de congrès

Favoriser le développement d'un tourisme de « séjour »

Favoriser un tourisme de séjour en développant et diversifiant les hébergements afin d'offrir une gamme complète, répondant à une large clientèle.

Objectif 5 – Promouvoir les valeurs rurales, garantes de pratiques agricoles vertueuses et de productions locales diversifiées

Cap Excellence souhaite s'engager dans la promotion et la valorisation de son environnement rural, afin d'affirmer ses valeurs comme atout préférentiel d'un développement durable.

Affirmer les valeurs agricoles de Cap Excellence

- Définir un projet agricole partagé associant Agriculture, Alimentation et Santé ;
- Accompagner l'installation d'exploitants et faciliter la reprise d'exploitations ;
- Revaloriser des espaces dépréciés qui ont été sacrifiés par une urbanisation insouciante des qualités et des valeurs sacrifiées (massif des Grands-Fonds) au profit de jardins créoles, d'une agriculture de proximité et de productions maraîchères en circuits courts ;
- Promouvoir une agriculture urbaine qui valorise le mode traditionnel des jardins créoles ;
- Favoriser la promotion de l'offre récréative et touristique des espaces agricoles,

Promouvoir un modèle agricole de proximité, structuré autour de filières agricoles diversifiées et de productions locales de qualité

Les actions de préservation des terres agricoles du territoire doivent s'accompagner d'une structuration de la filière agricole privilégiant les pratiques agricoles vertueuses et favorisant la proximité géographique entre producteurs et consommateurs.

AXE 4 : ASSURER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS ET UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE ET EFFICIENTE

Améliorer les conditions de circulation au sein de l'agglomération, en favorisant le développement de mobilités alternatives tout en réduisant l'utilisation de la voiture individuelle.

Objectif 1 – La redéfinition d'un maillage basée sur une hiérarchisation des flux et des usages

- Mettre en place des parkings relais, interface nécessaire entre véhicule individuel et mobilités actives ou transports en commun.
- Créer sur Bergevin, un Pôle d'échanges multimodal pour développer l'intermodalité entre les deux gares maritime et routière.
- Le souci de rendre accessible le territoire à tous sera traduit par des aménagements adaptés
- Parc électrique : favoriser le développement d'un parc de véhicules peu ou non polluants

Objectif 2 – Favoriser la réduction de la place de la voiture individuelle dans l'agglomération

Développer une stratégie de développement de stationnement pour les centralités

- Développer des zones de stationnement dédiées au covoiturage
- Définir le principe de l'autopartage notamment pour les déplacements domicile/travail
- Développer une politique coercitive et contraignante en centre-ville à l'usage de la voiture particulière.
- Libérer des voies en faveur des véhicules prioritaires
- Libérer des voies pour les déplacements à vélo et à pied (au détriment de l'usage de la voiture particulière).

Développer et favoriser la mise en œuvre de transports collectifs dans un objectif de report modal

- Pour réduire l'omniprésence de la voiture et donner de l'importance aux transports en commun, il faut repenser l'offre pour la rendre pertinente. **Développer l'attractivité les transports en commun par des temps de parcours avantageux, notamment en éen place des horaires adaptés, des portions de voies dédiées, des priorités pour les transports en commun...**
- Utiliser les TC pour désenclaver certains secteurs et desservir les grands pôles générateurs de flux
- Favoriser l'émergence et le développement des parkings relais dans des lieux stratégiques afin de passer aisément du VL aux TC
- Accompagner le projet de TCSP en réorganisant les TC pour permettre un maillage efficient du territoire.

Objectif 3 – Offrir les conditions de mise en œuvre des mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle

- Développer un parcours de déplacement en priorité pour les trajets quotidiens pour les modes actifs et collectifs.
- Développer des aménagements urbains et paysagers favorisant l'usage des mobilités actives au regard des conditions climatiques.
- Accompagner les ménages et les entreprises dans les pratiques liées à la mobilité active

Objectif 4 – Réduire les flux et les émissions carbone liées au transport de marchandises

La zone d'activités de Jarry concentre les flux de circulation et particulièrement les transports marchandises, émetteurs important de gaz à effet de serre. Pour réduire les émissions, deux axes sont proposés :

- **Décongestionner et proposer un meilleur équilibre des zones de stockage sur le territoire, selon une répartition stratégique devant participer à réduire les flux de circulation**
- **Optimiser le dernier kilomètre et favoriser la mutualisation logistique dans les flux et les équipements**

AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ESPACE LITTORAL ET MARITIME EN PRÉSERVANT LES RESSOURCES ET LES MILIEUX

Objectif 1 – Définir une gouvernance partagée pour l'aménagement et la gestion de l'espace littoral et maritime de cap excellence

Le littoral est un objet de convoitise et de spéculation qui, sur le territoire de Cap Excellence, a supporté une part importante du développement économique et urbain de l'agglomération. Depuis plusieurs années déjà, la préservation de l'espace marin et du littoral est affichée comme un enjeu fort pour pérenniser les valeurs remarquables et les activités traditionnelles qu'il accueille et garantir les perspectives de développement économique qu'il offre en termes de promotion d'un tourisme vert, notamment.

Depuis quelques années, l'utilisation cohérente du littoral et de l'espace marin, en accord avec la préservation de cet espace naturel, est considérée comme indispensable pour une utilisation durable. La gestion cohérente du littoral et son utilisation concertée et active, doivent être portées par une gouvernance locale intelligente. Le SCoT vise notamment à garantir cette utilisation raisonnée du littoral de Cap Excellence, notamment par une gouvernance partagée de l'espace.

Objectif 2 – Mener une politique durable pour assurer la protection et la préservation du milieu littoral et maritime

Lutter contre la dégradation des formations forestières littorales

- Associer les acteurs institutionnels (CERL, ONF) à la mise en œuvre d'une politique visant à lutter contre la dégradation des milieux naturels littoraux
- Associer les acteurs du développement économique présents sur la zone, à la réparation des dégradations, à la renaturation des milieux conquis sans droit.

Coordonner et renforcer la prise en compte de l'environnement littoral et maritime dans les politiques et les projets

- Placer la protection de l'espace naturel littoral et maritime au centre de la politique de développement, comme un prisme d'analyse et d'évaluation des projets à accepter sur cet espace.

Mener une politique coercitive sur les pollutions anthropiques sur les milieux naturels (remblais sauvages, ...)

Limiter les impacts des usagers en mer sur le milieu marin pour assurer la qualité des eaux côtières et portuaires

La mer participe directement à l'expression de l'agglomération de Cap Excellence qui développe sur un linéaire côtier long de 80 km un rapport intime à la mer, favorable aux activités nautiques et plus largement touristiques, qui constituent des vecteurs d'artificialisation et des sources de pollution susceptibles d'altérer les valeurs du littoral.

- Reconsidérer et limiter les zones supportant une trop forte densité d'activités nautiques
- Inciter le développement de zones d'activités durables moins polluantes, garantissant de meilleurs gestion et accueil des bateaux, où les déchets et rejets sont totalement traités.

Favoriser les activités nautiques douces au contact des zones fragiles

- Rendre compatibles les activités économiques et de loisirs, et leurs multiples pressions, avec la fragilité de l'écosystème marin.
- Inciter le développement d'activités nautiques plus douces et respectueuses de l'environnement (canoé-kayak, paddle, pédalo), participeraient à la conservation et à la protection de l'environnement aquatique, loin des impacts polluants et traumatisants (ancres , ...) des engins motorisés.

Poursuivre et coordonner les campagnes de sensibilisation autour de la pollution du littoral et de la mer

Objectif 3 – Garantir le développement des activités touristiques et économiques liées à la mer, respectueuses de l'environnement

Définir le projet de marketing touristique du littoral et de la mer de cap excellence pour une meilleure visibilité

- ➔ Définir une stratégie de marketing touristique du littoral et de la mer permettant de
- Développer une meilleure visibilité de l'offre sur les atouts de l'agglomération, ses richesses littorales et maritimes, les activités existantes et les potentialités de développement,
 - Révéler les points d'intérêts historiques et paysagers, sur les hauts-lieux touristiques

Promouvoir et encadrer le développement d'activités nautiques et de loisirs respectueuses de l'environnement sur des zones dédiées

- ➔ Encadrer les activités nautiques pour limiter les impacts sur l'environnement
- Installer des zones de mouillages écologiques pour protéger les fonds du petit et grand cul-de sac marins (ex : éco-mouillage de la marina de bas-du-fort)
 - Interdire la navigation à moteur dans les zones les plus fragiles, ...

Structurer et s'appropriier le littoral pour en faire un véritable lieu de vie et d'animation toute l'année

- Faire de la qualification du littoral une priorité et un enjeu de lutte contre sa dégradation,
- Libérer le littoral des occupations non justifiées qui l'encombrent pour l'aménager à des fins de préservation ou d'appropriation partagée de l'espace favorisant des utilisations collectives, récréatives, ludiques, sportives...

Améliorer notre connaissance sur le poids des activités économiques autour du Carénage et du nautisme et évaluer les retombées économiques réelles

L'économie de la mer est très importante sur la communauté d'agglomération, elle représente 7,1 % de l'emploi total en guadeloupe. Le grand port maritime est acteur majeur de l'économie de la caraïbe avec des compétences qui se répartissent sur 5 sites dont 3 à cap excellence : le port autonome de jarry, le port de pointe-à-pitre et le port de plaisance de bas du fort.

Le port autonome de jarry est au cœur de ce poumon économique puisqu'il compte 150 salariés avec un chiffre d'affaires d'environ 40,58 millions. Il génère avec ses activités près de 1.500 emplois directs et 6.600 indirects soient 12 % à l'échelle de la guadeloupe.

Les quartiers de pointe-à-pitre comme carénage, construit autour d'un « modèle maritime » a un rôle économique majeur qu'il faut davantage faire connaître à la population.

Structurer et organiser les activités de plaisance sur le littoral

Pour limiter les impacts néfastes du nautisme sur l'environnement, le SCoT vise à structurer davantage les activités de plaisance sur le littoral

- en optimisant l'accueil des navires de plaisance pour éviter la saturation dans les ports, via le développement d'une offre en ports à sec
- en favorisant la mise en place d'une véritable gestion environnementale des ports, via, par exemple, l'équipement des ports de plaisance en système de traitement des eaux noires afin de limiter les risques sanitaires et écologiques mais aussi l'intégration de label d'excellence ou de méthodes innovantes, d'éco-mouillages...



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

Note de synthèse

